



# Conseil d'Administration

2 Juillet 2008

COMPTE-RENDU

## Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux : séance du 20 février 2008, séance du 27 mars 2008 et séance du 6 juin 2008.
2. Approbation du compte financier de l'Université de l'exercice 2007.
3. Avis sur le transfert d'un emploi de maître de conférences à une autre section.
4. Avis sur des propositions de transformation et de publication d'emplois au titre de la 2<sup>ème</sup> campagne 2008.
5. Avis sur des propositions de transformation et de publication d'emplois vacants au titre de la 1<sup>ère</sup> campagne 2009.
6. Avis sur des demandes de création et de publication d'emplois d'enseignants pour la rentrée universitaire 2009.
7. Statuts des départements.
8. Statuts de l'institut Cujas.
9. Statuts du service des sports.
10. Création du comité technique paritaire.
11. Projet d'établissement 2009 - 2012 de l'Université.
12. Propositions relatives à la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques pour l'année universitaire 2008 - 2009.
13. Propositions relatives à la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives pour l'année universitaire 2008 - 2009.
14. Approbations de tarifs.
15. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.
16. Approbation des projets étudiants présentés au titre du FSDIE.
17. Désignation du représentant des élus étudiants au FSDIE.
18. Création du diplôme de droit européen (LL-M in European Law) et du LL-M Droit des affaires des pays arabes.
19. Accréditation d'un master professionnel "Droit des affaires interne et international" de l'Université de Damas.
20. Création d'un double diplôme dans le domaine des Sciences économiques. Accord de collaboration entre l'Université et l'Université d'Altaï (Russie).
21. Approbation de modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances.
24. Accord de collaboration entre l'Université et la School of Law de Dublin.
25. Accord de coopération entre l'Université et Fordham University.
26. Accord de coopération entre l'Université et l'Université de Californie, Hastings College of the Law.
27. Accord cadre de coopération entre l'Université et l'Université Waseda pour la mise en place d'un programme d'échange.
28. Accord cadre de coopération entre l'Université et l'Université Nationale San Luis Gonzaga (Pérou).
29. Accord cadre de coopération entre l'Université et l'Université d'Alger.

### **1. Approbation des procès-verbaux : séance du 20 février 2008, séance du 27 mars 2008 et séance du 6 juin 2008.**

En ce qui concerne le procès-verbal de la séance du 6 juin 2008, M. CASTALDO demande un ajout au procès-verbal du désistement du soutien de M. BIENVENU à Mme PETEL-TEYSSIE.  
 Sous réserve de ces modifications, les procès-verbaux sont approuvés.

### **2. Approbation du compte financier de l'Université de l'exercice 2007.**

Il faut noter que l'achat du domaine de Val-de-grâce par l'Université sur ses fonds propres est à inclure dans les dépenses de l'année 2007.

L'année 2007 a été marquée par une augmentation à la fois des dépenses et des recettes.

Les retards des travaux entraînent également un basculement d'une partie des capitaux acquis cette année.

De manière globale, les résultats de cette année sont positifs. Le taux d'autofinancement est positif. Notre capital actuel nous permettrait de tenir cinq mois en partant du principe que les dépenses d'exécution restent stables. C'est un bon point pour le passage à l'autonomie prévu en 2010.



M. LEVENEUR s'interroge sur notre situation par rapport à celle de nos concurrents. M. CROISSANT lui répond que les chiffres présentés ici sont confidentiels, et qu'il est par conséquent difficile de savoir avec précision la situation financière des universités et écoles parisiennes. Son sentiment est que notre situation est positive mais fragile. En effet, il faut absolument que le gouvernement respecte ses engagements et débloque des fonds pour que le passage à l'autonomie puisse se faire sans incidents. Sans ces fonds, l'autonomie de l'Université est compromise. Les marges de manœuvre restent donc extrêmement faible.

M. TERRIOUX se demande pourquoi un recours à l'emprunt n'a pas été envisagé dans le passé. L'environnement conjoncturel est en bonne forme (le taux d'emprunt avoisine les 5%), et un recours à l'emprunt serait synonyme d'une bonne gestion.

Il aimerait également qu'un compte-rendu financier trimestriel soit présenté au Conseil d'administration, qui n'a aujourd'hui accès qu'à un suivi annuel.

M. LEVENEUR - après une remarque de M. le Président - se demande quelle est la politique de l'Université quant aux inscriptions des étudiants. M. le Président lui répond qu'aucun choix ne peut être fait par l'Université en première année. Le système RAVEL affecte automatiquement une vague d'étudiants à l'Université, dans la limite des capacités d'accueil établies par le Conseil d'administration, qui doit tous les accueillir. La sélection faite par l'Université ne peut être effectuée que dans les cas des transferts d'étudiants à partir de la L2 et des étudiants non-sectorisés.

Le compte financier de 2007 est approuvé.

### **3. Avis sur le transfert d'un emploi de maître de conférences à une autre section.**

Il s'agit du transfert d'un poste de maître de conférences rattaché au département d'Histoire du droit vers le département de Droit privé.

Le transfert est approuvé.

### **4. Avis sur des propositions de transformation et de publication d'emplois au titre de la 2<sup>ème</sup> campagne 2008.**

Deux postes seront vacants à cette date, dans la section de Droit privé et dans la section des Sciences de l'information.

### **5. Avis sur des propositions de transformation et de publication d'emplois vacants au titre de la 1<sup>ère</sup> campagne 2009.**

Trois postes de professeurs seront vacants dans la section de Droit privé suite au départ en retraite de MM. CHAMPENNOIS, LARROUMET et MERLE.

Un poste de professeur sera vacant dans la section d'Histoire du droit suite au départ en retraite de M. CASTALDO.

Douze postes de maître de conférences seront vacants.

### **6. Avis sur des demandes de création et de publication d'emplois d'enseignants pour la rentrée universitaire 2009.**

La décision du Conseil scientifique soumise à l'approbation du Conseil d'administration a été de permettre la création de deux postes de professeurs agrégés.

M. ELINE pense que la création d'un poste de professeur agrégé et d'un poste de maître de conférence serait une initiative plus judicieuse. En effet, les maîtres de conférences semblent être plus à même de fournir aux étudiants les connaissances recherchées, principalement en ce qui concerne les langues, puisqu'ils offrent aux



étudiants une double offre pédagogique : l'apprentissage de l'anglais, par le biais de l'apprentissage d'une connaissance théorique quelconque (anglais juridique, anglais économique, etc.).

Après un vote à main levée, le Conseil d'administration préfère confirmer la décision du Conseil scientifique.

## 7. Statuts des départements.

Quelques changements d'ordre grammaticaux ou orthographiques sont apportés aux statuts.

Les statuts sont approuvés à la majorité absolue moins la voix opposée de Mlle MANDELBAUM (UNeF) qui regrette que les étudiants ne soient pas représentés dans les départements des différentes sections de l'Université.

## 8. Statuts de l'institut Cujas.

Les statuts de l'institut Cujas sont adoptés à l'unanimité.

## 9. Statuts du service des sports.

Certains points des statuts seront reformulés. Le texte est approuvé par le Conseil d'administration.

## 10. Création du comité technique paritaire.

Après un vote du Conseil d'administration, le comité technique paritaire sera composé de six membres du corps professoral et de six membres du personnel de l'administration. Il sera présidé par le Président de l'Université. Les élections servant à désigner le personnel syndical présent dans ce conseil auront lieu après la rentrée de 2009 qui apportera sans aucun doute des renouvellements dans l'équipe du personnel de l'administration.

Le comité technique paritaire est créé.

## 11. Projet d'établissement 2009 - 2012 de l'Université.

Ce projet d'établissement 2009 - 2012 est un contrat avec le ministère. Il servira de base pour les discussions avec le ministère quant aux demandes de fonds. Il sera de plus notre plan de bataille pour les quatre années à venir.

L'objectif de l'agent comptable a été de chiffrer les demandes de l'Université.

Ce projet d'établissement repose sur plusieurs axes. Tout d'abord, l'Université cherche à diversifier l'offre de formation en proposant notamment plusieurs licences (le parcours progressif, le parcours classique et le parcours renforcé - le Collège de droit, donc l'admission s'effectuera sur dossiers), des cours de langues obligatoires de la première année de licence à la première année de maîtrise, ainsi que des cours facultatifs d'informatique permettant la délivrance du C2i de niveau 1.

L'établissement cherche également à apporter une synergie nouvelle entre les formations proposées à l'Université. Le Collège de droit, par exemple, proposera de suivre des cours de Droit rapporté à la Gestion. Nous constatons en effet une fuite des étudiants de Droit vers des écoles qui proposent des formations de gestion ou d'économie. Il faut encourager ces étudiants à rester à Paris 2 en proposant des formations qui répondent à ce qu'ils veulent, c'est-à-dire un mix des diplômes pour être polyvalent une fois sur le marché du travail.

L'Université cherche également à lutter contre l'échec, elle voudrait également améliorer les services pour les étudiants (des points d'informations seront créés dans les différents centres de l'Université, l'Université permet l'encaissement en ligne des frais d'inscriptions, l'établissement envisage de permettre les prêts d'ouvrages de la bibliothèque d'ici à 2012, Agorassas, Médi@ssas, le bureau virtuel pour les enseignants, etc.).

Enfin, l'Université cherche à s'ouvrir sur le monde, sur le plan international et au niveau des entreprises. Elle voudrait créer une véritable association des anciens élèves, qui aideraient notamment les nouvelles promotions



à s'intégrer sur le marché du travail. La fac cherche également à valoriser son image. Elle lancera prochainement une boutique derrière le centre Panthéon, qui mettra en avant les éditions Panthéon-Assas en vendant ses ouvrages, ainsi que de proposer des goodies (t-shirts, stylos, bloc-notes) à l'effigie de l'Université.

Le projet d'établissement de l'Université est approuvé à l'unanimité moins la voix de Mlle MANDELBAUM (UNeF) qui s'oppose au parcours renforcé (Collège de droit) ainsi qu'à la sélection à l'entrée de la première année de licence.

## **12. Propositions relatives à la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques pour l'année universitaire 2008 - 2009.**

## **13. Propositions relatives à la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives pour l'année universitaire 2008 - 2009.**

Les propositions sont approuvées.

## **14. Approbations de tarifs.**

Le prix des équipements sportifs a augmenté de 153%. L'association sportive propose donc une augmentation de 25€ à 35€ de la redevance sportive pour éponger une dette de 40 000€. Seraient exonérés les boursiers et les étrangers sous une convention d'échange. En ce qui concerne les étudiants sous une convention d'échange, cela permettrait en effet d'équilibrer les termes de l'échange avec le pays étranger qui offre généralement beaucoup plus d'avantages que peut offrir l'Université.

L'augmentation de la redevance sportive est approuvée.

Les droits d'inscription du L-LM européen sont fixés à 10 000€. Ceux du L-LM Droit des affaires des pays arabes sont fixés à 8 150€. Ceux du Collège de droit sont fixés à 95€ en plus des frais d'inscription classiques.

M. le Président dispose d'un pouvoir d'exonération des droits d'inscription dont il pourra se servir sur les étudiants méritants d'avoir accès au Collège de droit, ceci dans l'objectif que les droits d'inscription ne soient pas un obstacle à la réussite d'un étudiant.

## **15. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.**

Approuvé.

## **16. Approbation des projets étudiants présentés au titre du FSDIE.**

Approuvé.

## **17. Désignation du représentant des élus étudiants au FSDIE.**

Paul MAILLARD est le seul candidat. Il est élu à la majorité moins deux voix : celles de Mlle MANDELBAUM (UNeF) et de M. DALLE (Personnel BIATOS).

## **18. Création du diplôme de droit européen (LL-M in European Law) et du LL-M Droit des affaires des pays arabes.**

Approuvé.

## **19. Accréditation d'un master professionnel "Droit des affaires interne et international" de l'Université de Damas.**



Approuvé.

## **20. Création d'un double diplôme dans le domaine des Sciences économiques. Accord de collaboration entre l'Université et l'Université d'Altaï (Russie).**

Les deux premières années se dérouleront en Russie, avant l'arrivée des étudiants à Paris 2 pour deux années supplémentaires (L2 et L3). Il s'agit d'être en accord avec le système russe qui demande aux étudiants quatre années d'études pour une licence.

Approuvé.

## **21. Approbation de modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances.**

Approuvé.

22.

23.

## **24. Accord de collaboration entre l'Université et la School of Law de Dublin.**

Il s'agit d'un simple changement technique. Les étudiants payent désormais les frais dans leur pays d'origine plutôt que dans le pays d'accueil. C'est un changement bénéfique pour les étudiants français puisque les frais sont beaucoup moins élevés en France.

## **25. Accord de coopération entre l'Université et Fordham University.**

Approuvé.

## **26. Accord de coopération entre l'Université et l'Université de Californie, Hastings College of the Law.**

Approuvé.

## **27. Accord cadre de coopération entre l'Université et l'Université Waseda pour la mise en place d'un programme d'échange.**

Deux étudiants pourront passer un semestre au Japon.

## **28. Accord cadre de coopération entre l'Université et l'Université Nationale San Luis Gonzaga (Pérou).**

Approuvé.

## **29. Accord cadre de coopération entre l'Université et l'Université d'Alger.**

Approuvé.

